



MIRAH
Ministère des Ressources
Animales et Halieutiques



ETAT DES LIEUX DES DISPOSITIFS DE SECURITE MARITIME: CAS DE LA CÔTE D'IVOIRE

Par M. DJANHAN KONAN JEAN BAPTISTE

Ingénieur Halieute

Chef de Service à la Direction des Pêches



PLAN DE PRESENTATION



I. INTRODUCTION

II. CADRE JURIDIQUE

III. INSTITUTIONS ET ACTEURS CLES

IV. MESURES ET ACTIONS SPECIFIQUES

V. DEFIS

VI. CONCLUSION





I. INTRODUCTION



- La Côte d'Ivoire dispose d'un milieu maritime avec les caractéristiques suivantes :
 - ZEE de 200 milles nautiques ;
 - façade maritime de 566 km ;
- La gestion de la façade maritime et de la ZEE est un enjeu majeur pour le pays, notamment en ce qui concerne la surveillance des navires et la lutte contre la pêche illégale ;
- Des mesures doivent donc être prises par toutes les parties prenantes pour traiter la question de la sécurité en mer dans le secteur de la pêche et également dans les autres secteurs des activités en mer.





I. INTRODUCTION



- La Côte d'Ivoire a mis en place un dispositif de sécurité maritime visant à garantir la sûreté de ses eaux sous juridiction ;
- lutter contre la criminalité maritime et assurer le secours en mer ;
- Ce dispositif s'appuie sur un cadre juridique, des institutions dédiées et des partenariats internationaux
- Le dispositif de sécurité maritime en pêche en Côte d'Ivoire présente des avancées ;
- Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer la sécurité des pêcheurs ou la préservation des vies humaines en mer et des ressources maritimes ;
- Le renforcement de la réglementation, des infrastructures, la sensibilisation des travailleurs de la mer et la coopération régionale est essentiel pour faire face aux défis actuels.



II. CADRE JURIDIQUE



- **Code Maritime (Loi n° 2017-442 du 30 juin 2017)** : Il régit les activités maritimes, le statut des navires et des marins, les règles de navigation, la sécurité et la sûreté maritimes, ainsi que la protection de l'environnement marin.
- **Textes réglementaires spécifiques** : Des arrêtés et décrets complètent le Code maritime, notamment en matière de formation à la sûreté maritime et de modalités de délivrance des titres de formation.
- **Conventions internationales** : La Côte d'Ivoire est partie prenante à diverses conventions internationales relatives au droit de la mer, à la sécurité et à la sûreté maritimes (ex: Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer, Code ISPS pour la sûreté des navires et des installations portuaires).



III. INSTITUTIONS ET ACTEURS CLÉS



- **Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires (DGAMP) :** C'est l'autorité administrative maritime qui veille à l'application des lois et règlements en matière de sécurité maritime.
- **Port Autonome d'Abidjan (PAA) :** Il dispose d'une Direction des Opérations Maritimes, de la Sécurité et de l'Environnement (DOMSE) qui évalue et teste régulièrement son dispositif de sûreté, y compris des exercices de simulation d'incendie et de lutte contre la pollution marine.
- **Centre Régional de Coordination des Secours en Mer (MRCC) Abidjan :** Créé pour renforcer la capacité de la Côte d'Ivoire à répondre aux situations d'urgence en mer, il coordonne les opérations de recherche et de sauvetage. Il est doté de personnel militaire formé et de moyens matériels comme des canots de secours.



III. INSTITUTIONS ET ACTEURS CLÉS



- **Institut de Sécurité Maritime Interrégional (ISMI-ARSTM) :** Cet institut joue un rôle crucial dans la formation des acteurs du secteur maritime, y compris en matière de sécurité et de sûreté. Il organise également des événements et des panels sur la cybersécurité maritime.
- **Secrétariat Permanent du Comité Interministériel de l'Action de l'État en Mer (SEPCIM-AEM) :** Il coordonne l'action des différentes administrations impliquées dans l'Action de l'État en Mer.
- **Marine Nationale :** Elle est l'instrument central de la fonction garde-côte, assurant la surveillance des eaux, la participation aux opérations de recherche et sauvetage, la sûreté des installations offshore, la lutte contre la pêche illicite et la criminalité maritime (piraterie, terrorisme).
- **Forces aériennes, forces terrestres, police nationale et gendarmerie nationale :** Elles contribuent également, dans leurs domaines respectifs, à la surveillance, au secours en mer et à la lutte contre la criminalité maritime.



IV. MESURES ET ACTIONS SPÉCIFIQUES



- **Surveillance et patrouilles** : Des efforts sont faits pour la surveillance des eaux sous juridiction ivoirienne tel que le centre de surveillance des pêches.
- **Exercices de sûreté et de sécurité** : Des simulations et exercices grandeur nature sont régulièrement organisés, notamment au Port d'Abidjan, pour tester et améliorer les plans d'opération internes face à divers risques (incendie, pollution, actes illicites).





IV. MESURES ET ACTIONS SPÉCIFIQUES



- **Formation et renforcement des compétences** : Des programmes de formation continue sont mis en place pour le personnel maritime et portuaire, y compris sur les risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques.
- **Coopération internationale** : La Côte d'Ivoire collabore avec des partenaires régionaux (CEDEAO) et internationaux (France, États-Unis, Espagne, Brésil) pour renforcer ses capacités en matière de sécurité maritime, partager l'expertise et contrer les menaces émergentes comme la cybercriminalité maritime et la pêche illicite.



IV. MESURES ET ACTIONS SPÉCIFIQUES



- **Lutte contre la criminalité maritime** : Des mesures sont prises pour renforcer l'efficacité de la lutte contre le trafic de produits illicites (stupéfiants, drogues) et la piraterie.
- **Protection de l'environnement marin** : Des actions sont menées pour prévenir et lutter contre la pollution marine accidentelle par hydrocarbures.





V. DÉFIS



Malgré ces efforts, le pays fait face à des défis importants en matière de sécurité maritime, notamment :

- La vaste étendue de sa zone économique exclusive (ZEE) rend la surveillance difficile.
- La cybercriminalité maritime, l'intelligence artificielle et les menaces sur les infrastructures sous-marines sont des risques émergents.
- La piraterie et les trafics illicites, la surpêche, ainsi que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), restent des préoccupations majeures.
- Le besoin constant de développement des compétences et d'investissement dans les nouvelles technologies maritimes.
- La nécessité d'une coordination politique et opérationnelle renforcée entre les différentes administrations et acteurs.



VI. CONCLUSION



- L'amélioration des dispositifs de sécurité maritime dans le secteur de la pêche en Côte d'Ivoire nécessite une approche intégrée qui combine des infrastructures adéquates, une réglementation stricte, une formation efficace et une coopération régionale.
- Le gouvernement, en collaboration avec ces acteurs et les partenaires internationaux, a un rôle clé à jouer pour assurer la sécurité des pêcheurs et la durabilité du secteur.



MIRAH

Ministère des Ressources
Animales et Halieutiques



**MERCI DE
VOTRE
ATTENTION !!**